LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DE TENNIS DE TABLE

Siège : 32 rue d'Abbeville, 59400 CAMBRAI
☎ : 03 27 79 67 00 @ : contact@liguehdftt.fr - 💻 https://liguehdftt.fr
Pôle de Beauvais : BP 90966 60009 BEAUVAIS CEDEX
☎ : 06 24 63 23 63 @ : contact.sportif@liguehdftt.fr

EN DIRECT DU CONSEIL DE LIGUE DU 14 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil de ligue :

- Adopte l'ordre du jour de l'assemblée générale du samedi 24 octobre 2026 ;
- Adopte le bilan financier 2025-2026 (produits d'exploitation : 1 401 527,29 € - charges d'exploitation : 1 390 998,03 € - résultat d'exploitation : + 10 529,26 €) et le budget prévisionnel 2026-2027 (produits et charges d'exploitation : 1 425 700 €) qui seront présentés l'assemblée générale du samedi 24 octobre 2026 ;
- Adopte le projet de modification aux statuts et au règlement intérieur, portant essentiellement sur la parité au sein des instances dirigeantes de la Ligue en 2028, qui sera soumis au vote de l'assemblée générale du samedi 24 octobre 2026 ;
- Adopte l'adaptation des règlements sportifs 2026-2027 relative au championnat par équipes féminin suite aux réengagements des équipes (une seule poule de 8 équipes en régionale 1) ;
- Planifie les dates des réunions des instances dirigeantes de la ligue pour la saison 2026-2027 : Conseil de ligue les lundi 9 novembre 2026, 11 janvier 2027, 15 mars 2027 et 14 juin 2027, Bureau de la ligue les lundi 19 octobre 2026, 7 décembre 2026, 15 février 2027, 12 avril 2027 et 24 mai 2027 ;
- Entend Georges GAUTHIER et Quentin BONNINGRE présenter les actions dans le cadre de la lutte contre les violences et harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) et valide la proposition d'une formation sur ce sujet à destination des cadres techniques salariés de la ligue et des départements ;
- Entend Sophie HENON présenter les caractéristiques des différentes actions de formation à destination des licenciés de la ligue ;
- Prend connaissance du retour de la Fédération, présenté par Jean-Marc ANDRE, sur les obligations de juge-arbitrage pour les clubs de la ligue évoluant en championnat national par équipes et des conséquences possibles ;
- Prend acte de la décision du jury d'appel régional du 10 septembre 2026 : confirmation de la décision de la commission sportive (une seule poule de régionale 1 et maintien de la composition publiée).